

Un pays non-sûr à cause du COVID-19 ? Les conséquences des mesures de crise sur les migrant·e·s à Malte

Dans un pays qui se considère en « crise migratoire » depuis près de vingt ans, la situation sanitaire liée au virus COVID-19 a été reçue comme un effet d'aubaine par le gouvernement maltais, complétant un système notoirement anti-migration. Avec les mesures exceptionnelles officiellement dues au coronavirus, qui deviennent de plus en plus permanentes, le cabinet de Robert Abela semble avoir fait tomber les dernières barrières dans la zone de recherche et de sauvetage (SAR) maltaise et sur le territoire national en matière de violation des droits. Comme dans plusieurs États membres de l'Union européenne, la situation sanitaire à Malte a mis en lumière des problèmes déjà existants et persistants auxquels les exilé·e·s sont confrontés depuis de nombreuses années, principalement leur exclusion sociale, géographique et économique couplée à une xénophobie et une discrimination systémiques.

Le 9 avril 2020, Malte a officiellement fermé ses ports maritimes au motif qu'en raison de la COVID-19, l'archipel était un endroit « dangereux » pour les personnes migrantes, sous-entendant que la Libye, déchirée par la guerre et où la détention, l'esclavage et la torture sont le quotidien des personnes migrantes, serait plus sûre pour elles. Se déclarer « non-sûr » est le moyen idéal pour Malte de sceller l'abandon de ses responsabilités en tant qu'État membre de l'UE, en tant qu'État frontalier et en tant que premier État de l'UE face à la Libye. Plusieurs politiques adoptées en 2020 tendent à renforcer la volonté de Malte d'être un territoire non-sûr pour les exilé·e·s.

Voici la liste de certaines de ces politiques et des droits fondamentaux que les autorités maltaises ont violés tout au long de 2020.

I. Droit à la vie : droit d'être secouru en mer et débarqué dans un lieu sûr

La Convention internationale de 1979 sur la recherche et le sauvetage maritimes (Convention SAR) - signée et ratifiée par Malte - définit le sauvetage en mer comme une « opération visant à récupérer des personnes en détresse, à répondre à leurs premiers besoins médicaux ou autres, et à les conduire en lieu sûr »¹.

Les gouvernements italien et maltais ont utilisé ce concept de « lieu sûr » dans le contexte de la crise sanitaire de 2020 pour justifier la fermeture de leurs ports maritimes respectivement les 7 et 9 avril. Cette fermeture s'est accompagnée de l'absence d'opérations de sauvetage par les garde-côtes européens dans leurs zones de recherche et de sauvetage (SAR), abandonnant les personnes traversant la Méditerranée centrale depuis les côtes africaines. La déclaration maltaise envoyée à la Commission européenne mentionnait : « Compte tenu de la situation d'urgence en matière de santé publique résultant de la propagation du coronavirus et de la charge extraordinaire à laquelle sont actuellement confrontés les services de santé nationaux, ainsi que des engagements extraordinaires pris par le secteur public [...], il n'est actuellement pas possible de garantir la disponibilité d'un "lieu sûr" sur le territoire maltais »². Les termes « urgence », « extraordinaire », « charge » sont des termes politiques bien connus à Malte lorsqu'il s'agit de migration, laissant place à des pratiques dangereuses en mer et sur terre. Désormais, la situation du COVID a consacré les politiques de non-sauvetage et a justifié de nouveaux niveaux et formes de violence à l'encontre des migrant·e·s.

Le jour même où l'archipel a déclaré ses ports maritimes fermés, les forces armées de Malte (AFM) ont été accusées par Alarm Phone d'avoir saboté le moteur d'un bateau de migrant·e·s. Après

¹Convention internationale sur la recherche et le sauvetage maritimes, 1979 (avec annexe) Conclue à Hambourg, le 27 avril 1979

<https://www.ifrc.org/docs/idrl/I453EN.pdf>

² 'Malta shuts its ports to asylum seekers, citing COVID-19 pandemic', *Times of Malta*, 9 avril 2020
<https://timesofmalta.com/articles/view/malta-says-it-cannot-guarantee-migrant-rescues.784571>

Un pays non-sûr à cause du COVID-19 ?

Les conséquences des mesures de crise sur les migrant·e·s à Malte

avoir refusé le sauvetage et le débarquement « pour cause de Coronavirus », Malte a envoyé ses navires militaires en mer. L'équipage du P52 s'est approché du navire en détresse, est monté à bord, a coupé le câble du moteur avant de déclarer que « personne ne viendrait à Malte » et que les personnes à bord seraient donc « laissées à l'abandon dans l'eau »³. Non seulement Malte a abandonné ses responsabilités en tant qu'État responsable de la zone de sauvetage, mais ses garde-côtes ont reçu l'ordre de recourir à un acte de piraterie prétendument justifié par la présence du coronavirus sur l'île et peut-être aussi parmi les migrants eux-mêmes. Cet épisode illustre comment Malte a profité d'une nouvelle situation "exceptionnelle" pour se montrer encore plus ouvertement hostile aux personnes en déplacement. Le danger lié au COVID-19 a été instrumentalisé pour justifier une attaque directe contre des civils fuyant une zone de guerre.

Quelques jours plus tard, un navire en détresse a été abandonné pendant plusieurs jours avant que Malte n'organise secrètement le refoulement de 51 survivants vers Abu Sitta, en Libye. Douze personnes ont perdu la vie sous la surveillance européenne et maltaise de la zone, le Centre de coordination des secours (RCC) maltais ayant été informé de leur présence et un avion de surveillance Frontex survolant la zone. Comme nous l'avons analysé dans notre fiche sur les stratégies du RCC maltais, le « refoulement de Pâques » a révélé une nouvelle politique reposant sur le concept du « port ouvert le plus proche » plutôt que sur le principe du « port le plus sûr » pour le débarquement. Suivant la rhétorique du Premier ministre Robert Abela, la Libye était un endroit plus sûr que Malte en avril 2020.

Officiellement, les frontières maltaises ont rouvert le 1er juillet 2020. Les premiers débarquements de migrants ont eu lieu le 6 juin, lorsque les 425 personnes détenues illégalement sur les bateaux de croisière du Captain Morgan - sans motif légal, subissant des mauvais traitements et empêchées de demander l'asile à bord - ont été « autorisées » à débarquer suite à une mise en scène de fausse criminalité. Comme l'ont expliqué plusieurs passagers interrogés à Malte, le capitaine d'un des navires leur a demandé de lui apporter des couteaux de la cuisine dans sa cabine tout en appelant les forces armées et en prétendant être pris en otage. Le Premier ministre Robert Abela a officiellement motivé leur débarquement définitif par une menace pesant sur la sécurité de l'équipage⁴.

« A cause du coronavirus, la politique de Malte consiste à ce que rien ne puisse quitter ou entrer à Malte, et cela inclut les migrants » a déclaré le RCC maltais à Alarm Phone le 9 avril. Pourtant, selon l'OIM Malte⁵, un groupe de personnes a été relocalisé dans un autre État membre européen pour « raisons humanitaires » en mai 2020. La situation du COVID permet donc à Malte d'aller plus loin dans sa position politique : le gouvernement ne veut pas voir débarquer de nouvelles personnes en migration, mais organiser le départ d'un maximum d'entre elles vers le continent européen.

II. Droit d'accès à une procédure d'asile équitable et conforme à l'acquis communautaire

La conformité avec le droit d'asile européen à Malte n'est que relative. La transposition des directives et règlements de l'UE dans le droit national est partielle et de nombreuses pratiques politiques tendent à utiliser ce droit comme outil de gestion des migrations, faisant du système d'asile maltais un système en crise bien avant la prolifération du COVID-19. Les mesures COVID du gouvernement ont entraîné la fermeture du bureau d'asile et des tribunaux, y compris les cours d'appel, allongeant les délais et rendant des centaines de situations encore plus précaires.

³ 'Sabotage, Delays and Non-Assistance: Another day in Malta's SAR zone', Alarm Phone, 3 mai 2020
<https://alarmphone.org/en/2020/05/03/sabotage-delays-and-non-assistance/>

⁴ Migrants allowed to disembark from tourist boats amid takeover fears, *Times of Malta*, 6 juin 2020
<https://timesofmalta.com/articles/view/all-captain-morgan-migrant-boats-to-be-brought-in-to-malta.796974>

⁵ Entretien avec l'office de l'IOM Malte, 19/02/2021

Un pays non-sûr à cause du COVID-19 ?

Les conséquences des mesures de crise sur les migrant·e·s à Malte

Le Commissariat aux réfugiés (RefCom), la Cour d'appel des réfugiés (RAB) et la Cour d'appel d'immigration (IAB) ont indéniablement été fermés pendant plusieurs semaines au cours du premier semestre 2020. Malgré notre présence au sein d'une des plus importantes ONG de l'île et les nombreux entretiens réalisés avec des travailleurs associatifs, des demandeurs d'asile et des représentants officiels, aucune information détaillée concernant la date et la durée de cette fermeture n'était disponible. Ceci illustre la situation chaotique pour les migrant·e·s et leurs soutiens résultant de la politique menée pendant la crise du COVID. Les conséquences ont sans aucun doute été des retards dans l'examen des demandes d'asile, puisque toutes les demandes faites avant la fermeture de RefCom sont restées en suspens⁶. Alors que le système d'asile maltais était déjà débordé, la fermeture de RefCom a accentué la crise. De nombreux·ses demandeur·euse·s d'asile rencontrés à Malte fin 2020 et début 2021 avaient déposé leur demande d'asile en 2018 et étaient toujours dans l'attente d'une réponse. Le bureau d'asile est désormais fortement engorgé, ce qui entraîne des retards indéfinis. Plus les délais sont longs, plus les situations sont précaires et nombreuses, entraînant un accès limité aux aides publiques. C'est donc à juste titre que les exilé·e·s sollicitent cette aide auprès des associations, elles aussi fragilisées par la situation sanitaire, en plus d'un terrain déjà particulièrement difficile et incertain en dehors de la crise du COVID-19. Pour les personnes débarquées pendant cette crise, les demandes d'asile ne pouvaient être déposées que par courriel, ce qui nécessitait des outils et un accès à internet dont beaucoup ne disposaient pas. Aucun entretien n'était organisé. Les cours d'appel étant fermées, les personnes ne pouvaient pas faire appel des décisions dans les délais impartis, que ce soit pour un rejet de RefCom (dans les deux semaines après notification), pour faire appel d'une décision de détention, d'une décision de retour ou d'une mesure d'éloignement devant la Cour d'appel d'immigration (dans les trois jours ouvrables) ou pour requérir le réexamen de leur demande d'asile (dans les deux semaines).

III. Droits fondamentaux : nourriture, logement, soins de santé

La possibilité pour les personnes exilées à satisfaire leurs besoins les plus élémentaires était un problème déjà pressant à Malte, que le COVID et les mesures liées au COVID ont exacerbé. En 2020, de nouvelles politiques ont été adoptées malgré l'épidémie, mettant l'accent sur les vulnérabilités des individus sans-papiers et des requérant·e·s à la protection internationale.

De nombreux travailleurs migrants (travaillant légalement ou illégalement, principalement sur des chantiers de construction) ont perdu leur emploi à cause du COVID-19, ce qui les a plongés dans une extrême précarité. Sans revenu, de nombreuses familles n'ont pas réussi à payer leur loyer et le nombre de personnes sans-abri a fortement augmenté. Au début du mois d'avril 2020, certaines associations ont publié un communiqué de presse commun exigeant une « aide urgente et immédiate », en particulier pour les personnes non éligibles au programme d'aide du gouvernement. Aditus, JRS Malte, Integra Foundation et d'autres ont demandé au gouvernement d'organiser la constitution de stocks de nourriture, la distribution de nourriture d'urgence et des initiatives d'hébergement pour les personnes les plus précaires, en particulier sans-papiers⁷. Non seulement cet appel n'a pas été entendu par le Premier ministre, mais le ministère de l'Intérieur (MHAS) a adopté une politique restrictive au cours de cette même période. L'Agence pour le bien-être des demandeurs d'asile (AWAS) - qui relève du ministère - a annoncé le raccourcissement des contrats des demandeurs

⁶ Aditus foundation, 'How are coronavirus measures affecting refugees?', 7 avril 2020
<https://aditus.org.mt/how-are-coronavirus-measures-affecting-refugees/#.YH1P3e8zb-Y>

⁷ Aditus foundation, 'An immediate food and shelter initiative is urgently needed! - Joint NGO Press Statement', 3 avril 2020
<https://aditus.org.mt/an-immediate-food-and-shelter-initiative-is-urgently-needed-joint-ngo-press-statement/#.YH151-8zb-Z>

Un pays non-sûr à cause du COVID-19 ?

Les conséquences des mesures de crise sur les migrant·e·s à Malte

d'asile hébergés dans des centres d'accueil. Ces « centres ouverts », installés pour la plupart à Hal Far, fonctionnaient auparavant sur la base d'un contrat contraignant d'un an que chaque personne devait signer avec l'agence AWAS. À partir de 2020, ce contrat a été raccourci à un contrat de six mois. Lorsqu'on lui a demandé pourquoi ces contrats avaient été raccourcis en plein pandémie mondiale, un représentant du ministère de l'Intérieur a déclaré qu'en raison de l'augmentation des arrivées, Malte cherchait à « mieux utiliser ses ressources »⁸. Les personnes dites vulnérables (femmes et/ou familles avec enfants, mineurs non accompagnés, personnes handicapées) n'ont pas été touchées par cette mesure. Néanmoins, les témoignages recueillis par des associations telles que Integra Foundation mettent en évidence la grande vulnérabilité de chaque personne qui s'est vue refuser un logement, notamment lors de la crise du COVID-19. Comme beaucoup d'entre elles étaient sans emploi et ne recevaient aucun soutien social, l'inanition et de graves problèmes de santé mentale se sont généralisés.

La population migrante dans les centres ouverts a été particulièrement frappée par les mesures liées au COVID. Le 5 avril 2020, le gouvernement a officiellement annoncé une quarantaine obligatoire de deux semaines pour plus de 1 000 personnes hébergées dans le centre surnommé 'Hal Far Tent Village' (HTV) après que huit d'entre elles ont été testées positives⁹. Comme personne n'était autorisé à entrer ou sortir, HTV s'est transformé en un centre de détention *de facto* durant deux semaines, où la vulnérabilité sanitaire des migrants a été décuplée. Selon les membres d'ONG interrogés à Malte, seuls les agents de sécurité privés étaient autorisés à entrer. Leur mandat et leur rôle à l'intérieur des centres d'accueil restent inexplicables. Les médecins et les ONG ne pouvaient pas y avoir accès. Les masques avaient été distribués par l'association MOAS (Migrant Offshore Aid Station) en quantité insuffisante, certaines personnes affirmant n'avoir reçu qu'un seul masque. D'autres ont dit n'avoir reçu qu'un flacon de savon pour les mains par cabine (comptant au moins huit personnes) pendant toute la durée de la quarantaine. Certains n'ont jamais reçu de savon¹⁰. Cette quarantaine obligatoire a été qualifiée de « risque pour la santé publique » par la fondation Aditus, car le virus pourrait circuler parmi les résident·e·s mis·es en quarantaine sans aucune surveillance médicale. Bien que les huit personnes testées positives au COVID-19 se trouvaient dans la même cabine, elles devaient également se déplacer dans le centre pour se nourrir et utiliser les toilettes et les douches, où l'hygiène était déficiente.

IV. Droit au travail et à la régularisation

En plus de l'impact direct sur leur logement, la perte d'emploi a également empêché des centaines de personnes de voir leur statut renouvelé.

Les personnes bénéficiant de l'autorisation spécifique de séjour (SRA) ont été profondément affectées par la pandémie et la perte de leur emploi qui en a résulté. Le SRA est une politique adoptée en 2018, qui remplace la protection humanitaire temporaire. Elle vise à délivrer un permis de séjour (valable deux ans) aux personnes déboutées du droit d'asile et ayant séjourné et travaillé à Malte depuis cinq ans. Le SRA offre des droits similaires à ceux des bénéficiaires de la protection subsidiaire (permis de travail, éducation et formation publique, soins médicaux, document de voyage). Pour avoir accès à ce permis de séjour, les personnes requérantes doivent justifier d'un

⁸ Extrait d'un entretien avec un fonctionnaire du ministère de l'Intérieur, de la Sécurité nationale et des Forces de l'ordre, le 4 mars 2021

⁹ 'Watch: Hal Far open centre residents places under mandatory quarantine', *Times of Malta*, 5 avril 2020 <https://timesofmalta.com/articles/view/live-another-3-patients-recovered-from-covid-19.783623?fbclid=IwAR2JUOk4Nw2ceWqrVjnx1Ei5iTLZiG-RkBcs0I0ADiXo0hzWushnUo1fvq>

¹⁰ Abela Kristina, Carabott Sarah, 'Lack of sanitation still a big issue at Hal Far open centre', *Times of Malta*, 10 April 2020 <https://timesofmalta.com/articles/view/lack-of-sanitation-still-a-big-issue-at-hal-far-open-centre.784577>

Un pays non-sûr à cause du COVID-19 ?

Les conséquences des mesures de crise sur les migrant·e·s à Malte

emploi d'un minimum de neuf mois par an au cours des cinq années précédentes. Le renouvellement du statut relève également de ce critère. De nombreux bénéficiaires du SRA qui travaillaient, payaient des impôts et vivaient à Malte avec leur famille depuis au moins cinq ans sont retombés dans les limbes administratifs, privés de leurs droits fondamentaux. À compter du 31 décembre 2020, Identity Malta a déclaré qu'aucune nouvelle demande de SRA ne pouvait être formulée. Le ministère de l'Intérieur a expliqué cette décision en faisant valoir que le gouvernement n'avait « aucune obligation de la maintenir indéfiniment, en particulier parce que cette politique avait accompli ce qu'elle avait à accomplir »¹¹.

Au moment où les personnes sans-papiers ont le plus besoin d'un statut pour se protéger du COVID et de ses conséquences, le gouvernement maltais a délibérément choisi d'entraver et de diminuer leurs perspectives de régularisation. Cette régularisation est d'autant plus importante que les renvois de personnes déboutées du droit d'asile à Malte sont rares.

V. Droit d'être détenu dans le respect des normes européennes

La détention arbitraire et illégale à Malte s'est accélérée et a pris de nouvelles formes pendant la crise du COVID. En mer, les détentions illégales officiellement motivées par la propagation du virus sont devenues un sombre schéma répétitif pendant plusieurs mois, notamment entre mai et août 2020. Les navires de croisière Captain Morgan, utilisés pour détenir plus de 400 personnes pendant plus d'un mois, ont été officiellement introduits comme installations de quarantaine pour alléger la pression exercée sur les centres de détention et les centres ouverts sur le territoire national. L'organisation Amnesty International a officiellement réfuté cet argument, affirmant qu'aucune date de fin de quarantaine - et par conséquent de privation de liberté - n'avait été fixée par le gouvernement¹². Les personnes ont fait état de mauvais traitements - comme le fait de dormir sur le sol du bateau, d'être constamment mouillé par la houle car les navires ne sont pas hermétiquement protégés, d'avoir peur de chavirer - de désinformation, de l'impossibilité de demander l'asile ou d'être examiné par un médecin. Les premières personnes secourues ont été transférées à bord des navires du Captain Morgan le 30 avril. Elles ont toutes été autorisées à débarquer le 6 juin, ce qui correspond à une quarantaine de 38 jours. Cependant, il était clair que cette détention illégale se poursuivrait tant que la Commission européenne et les États membres ne se mettaient pas d'accord sur les engagements à prendre pour la relocalisation des personnes. A plusieurs reprises, le Premier ministre maltais a ouvertement exercé un chantage à leur débarquement. La détention illégale de plusieurs groupes de migrants devant être débarqués dans un port sûr étant devenue une habitude dans la zone SAR maltaise, Robert Abela a accepté d'affréter un navire chypriote et de l'utiliser comme centre de détention *offshore*¹³. Le navire privé MV Galaxy, qui devait être loué pour plus d'un million d'euros par mois, était destiné à devenir la version maltaise des navires de quarantaine italiens amarrés dans les ports maritimes de Lampedusa et de Sicile¹⁴. Le navire de 127 mètres de long était censé être

¹¹ Extrait d'un entretien avec un fonctionnaire du ministère de l'Intérieur, de la Sécurité nationale et des Forces de l'ordre, le 4 mars 2021

¹² Amnesty International, « Malte : vagues d'impunité, violations des droits de l'homme à Malte et responsabilités de l'Europe en Méditerranée centrale », 2020, p. 12.

¹³ 'EXCLUSIVE: Prime Minister to spend €1m a month to detain migrants on ship', *The Shift News*, 31 août 2020

<https://theshiftnews.com/2020/08/31/exclusive-prime-minister-to-spend-e1m-a-month-to-detain-migrants-on-ship/>

¹⁴ ECRE, 'Italy: Foreigners Holding Resident Permit Transferred to Quarantine Ships, Reluctance to Rescue and Crackdown on NGOs Cost Lives at Sea, Commander of so-called Libyan Coastguard Arrested', 23 octobre 2020

<https://www.ecre.org/italy-foreigners-holding-resident-permit-transferred-to-quarantine-ships-reluctance-to-rescue-and-crackdown-on-ngos-costs-lives-at-sea-commander-of-so-called-libyan-coastguard-arrested/>

Un pays non-sûr à cause du COVID-19 ?

Les conséquences des mesures de crise sur les migrant·e·s à Malte

cofinancé par des fonds européens, Malte ayant entrepris des négociations avec la Commission. Ce projet n'a pas vu le jour pour l'instant, mais cela ne signifie pas que le gouvernement maltais ne garde pas cette option ouverte pour les prochains mois de 2021, notamment lorsque les traversées depuis la Libye reprendront avec une météo plus clémente.

La stratégie de détention/quarantaine a également été imposée à terre pour les personnes débarquées à Malte. Le centre d'accueil initial de Marsa et le centre de détention surnommé « China House » ont été utilisés comme centres de quarantaine. Ils ont offert des conditions de vie constituant un traitement inhumain et dégradant contraire à l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme selon le dernier rapport pays du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT). Lors de la visite de la délégation du CPT en septembre 2020, au moins 25 personnes testées positives au COVID-19 ont été détenues avec des personnes non positives aux étages 1 et 2 à Marsa¹⁵. Interrogé sur le type de protection accordée par le gouvernement maltais aux sans-papiers du COVID, un représentant du ministère de l'Intérieur a répondu que tous les migrants débarqués étaient soumis à une quarantaine à China House.

Comme aucun transfert ou renvoi Dublin n'a été organisé pendant l'interdiction nationale de tout voyage maritime ou aérien - officiellement entre le 11 mars et le 1er juillet - tous les cas de détention pour ces motifs sont devenus inutiles et non proportionnels. Ils se sont donc transformés en détention illégale au regard de la législation européenne. Aucune personne détenue pour un renvoi Dublin n'a été libérée¹⁶ et il était impossible de contester ou de réexaminer la légalité de la détention, la Cour d'appel d'immigration (IAB) ayant été temporairement fermée. De plus, les avocats de la fondation aditus ou de JRS Malte se sont vus refuser l'accès aux centres de détention pendant plusieurs mois, ajoutant à la détresse mentale, l'anxiété et l'incompréhension de leurs bénéficiaires vis-à-vis de leur situation à Malte. Les visites ont repris progressivement au début de l'été, permettant d'abord au Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR) d'accéder aux centres de détention, puis aux organisations de défense des droits de l'homme telles que Aditus Foundation et JRS Malta.

Comme indiqué par le CPT suivant sa dernière visite en septembre 2020, les conditions de détention à Malte sont loin d'être appropriées. Une crise sanitaire a donc exacerbé la vulnérabilité des détenus. Dans les casernes de Safi, Lyster ou China House, aucun masque n'a été distribué à l'intérieur et les gardiens de détention ont tendance à ne pas porter de masque non plus, même lorsqu'ils sont en contact étroit avec les détenus. Un masque est donné pour les visites des autorités, des ONG ou pour les audiences du tribunal. Ce masque n'est pas réservé à l'usage d'une seule personne, mais tend à être partagé par les détenus.

VI. Droit à l'information

Le manque d'informations données aux migrants par les autorités publiques a aggravé une situation sanitaire, administrative et économique déjà très difficile. Que ce soit pour les personnes déjà à la rue avant le COVID, les personnes expulsées des centres ouverts ou les personnes détenues, l'absence de communication claire sur la pandémie et les risques qui y sont liés constitue en soi une violation importante de leurs droits fondamentaux. Les dates de fermeture du bureau d'asile et des cours d'appel, la levée des visites des ONG dans les centres de Safi, Lyster et Marsa ont été annoncées de manière abrupte. Exacerbés par l'éloignement de l'assistance des associations et des défenseurs des droits, les personnes demandeuses d'asile ayant débarqué avant ou pendant la crise du COVID ont été livrées à elles-mêmes.

¹⁵ Conseil de l'Europe, Rapport au gouvernement maltais sur la visite à Malte effectuée par le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) du 17 au 22 septembre 2020, Strasbourg, 10 mai 2021, p. 11.

<https://rm.coe.int/1680a1b877>

¹⁶ Global Immigration Detention Observatory, 'Malta Immigration Detention Data Profile', 2020, p. 7
<https://www.globaldetentionproject.org/wp-content/uploads/2020/11/Malta-Detention-Data-Profile-2020.pdf>